

CORNERSTONE

REVUE TRIMESTRIELLE DU CENTRE OECUMENIQUE DE THEOLOGIE DE LA LIBERATION « SABÎL »

NUMERO 53 • ETE 2009

CEUX QUI SONT RESTÉS



© Mike Shehadeh Photography
Vue de Nazareth ,depuis le Mont du Précipice

DANS CE NUMERO :	Certains sont plus égaux, <i>Naïm Ateek</i>	p. 1
	Activités de Sabîl-Nazareth	p. 5
	Etrangers dans leur propre pays, <i>Mme Haneen Zoabi</i>	p. 6
	Le jeu des noms, <i>Jonathan Cook</i>	p. 9
	Le village de Nazareth, <i>Gosayna Karam</i>	p.12
	Le statut politique, juridique et socio-économique des citoyens palestiniens d'Israël, <i>Jafar Farah</i>	p.14

Certains sont plus égaux

par *Naïm Ateek*

Traduction L. Buot

Quand Jésus vint à Nazareth, où il avait été élevé, il alla à la synagogue le jour du Sabbat, selon sa coutume. Il se leva pour faire la lecture, et on lui donna le rouleau du prophète Isaïe. Il le déroula et trouva le passage où il est écrit :

« L'Esprit du Seigneur est sur moi, il m'a oint pour apporter la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé pour annoncer la libération aux captifs, et aux aveugles le retour à la vue, pour libérer les opprimés, pour proclamer l'année de la faveur du Seigneur. »

>> Le message de Jésus acquiert une pertinence renouvelée. Son message de justice et de libération nous aide à mettre l'accent sur les inégalités et les discriminations qui sont manifestes dans la société. En même temps, il nous faut prendre en considération les obstacles qui se dressent sur le chemin de l'obtention d'une paix juste dans le domaine politique.

Et il replia le rouleau, le rendit au serviteur, et s'assit. Tous les regards, dans la synagogue, étaient fixés sur lui. Alors, il commença à leur dire : «Aujourd'hui, cette écriture est accomplie pour vous qui l'entendez». Tous lui rendaient hommage et s'étonnaient du message de grâce qui sortait de sa bouche. Ils disaient : «N'est-ce pas là le fils de Joseph ?» Alors il leur dit : « Sans doute vous allez me citer ce dicton : «Médecin, guéris-toi toi-même». Et vous direz : «Nous avons entendu parler de tout ce que tu as fait à Capharnaïm, fais-en donc de même ici dans ta ville natale.» Et il dit : «Vraiment, je vous le déclare, aucun prophète n'est accueilli dans sa ville natale. En vérité, je vous le déclare, il y avait beaucoup de veuves en Israël au temps d'Elie, quand le ciel resta fermé pendant trois ans et six mois et qu'une grande famine survint sur tout le pays. Cependamment, Elie ne fut envoyé à aucune d'entre elles, mais à une veuve de Sarepta, dans le pays de Sidon. Il y avait aussi beaucoup de lépreux en Israël au temps du prophète Elisée, et aucun d'eux ne fut purifié sauf Naaman, le Syrien.» Quand ils entendirent ceci, tous ceux qui étaient dans la synagogue furent remplis de colère. (Luc 4, 16-28)

Nazareth est aujourd'hui la plus grande ville israélienne arabe, en Israël. Elle compte plus de 70 000 habitants. Du temps de Jésus, Nazareth était un petit village, construit autour d'une source et situé au milieu d'un bassin entouré de collines. Cette source coule encore et porte le nom de «Puits de Marie».

L'évangile de Matthieu, au chapitre 2, nous dit qu'après leur retour d'Égypte, Joseph et Marie décidèrent de vivre en Galilée. Ils choisirent de s'établir à Nazareth, probablement parce que Joseph avait entendu parler de la possibilité de trouver du travail à Séphoris (en arabe : Saffuria), ville proche, qu'Hérode Antipas entreprit de reconstruire, d'agrandir et d'embellir, au début du premier siècle avant Jésus-Christ.

Jésus fut élevé à Nazareth où il passa sa jeunesse, et il « progressait en sagesse, en stature, et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. »

(Luc 2, 52). L'évangile de Luc mentionne un voyage à Jérusalem pour Joseph, Marie et Jésus, quand il eut douze ans. L'événement suivant qui nous est rapporté, de la vie de Jésus, est son baptême dans le Jourdain, à l'âge de trente ans, par Jean-Baptiste.

Au chapitre 4, Luc rapporte la visite de Jésus à la synagogue de Nazareth, le jour du Sabbat. Il lut un passage du livre d'Isaïe et le commenta. Les gens furent impressionnés par ses propos et sa connaissance. Luc ne nous donne pas de détails mais le sous-entendu est clair. Jésus a perçu un sentiment de bigoterie et de chauvinisme chez ses auditeurs. Pour le combattre, Jésus prit deux exemples, dans leur propre tradition religieuse, où les deux prophètes reconnus, Elie et Elisée, firent preuve d'ouverture et de faveur envers les non-Israélites.

Elie, pendant une période de famine, fut hébergé par une femme non israélite qui eut pitié, et prit soin de lui. C'était une Phénicienne, originaire du Nord, du Liban aujourd'hui. Dans le cas d'Elisée, et bien qu'il y eût des lépreux israélites dans l'ancienne région de Samarie, la seule personne dont on dit qu'elle fut guérie par le prophète fut Naaman, commandant dans l'armée syrienne, l'ennemi par excellence pour les Israélites d'alors.

Le message de Jésus est sans ambiguïté : Dieu aime tous les hommes, et prend soin de chacun d'eux. Dieu ne montre aucun parti pris, ni ne fait de discrimination de race ou d'ethnie. Il n'y a ni bigoterie, ni chauvinisme en Dieu. Ce sont les humains qui ont inventé cela. Le peuple de Dieu comprend même « nos » ennemis. Jésus a fait éclater, là, l'image bornée de Dieu qu'avaient ses contemporains. Sa théologie a rejoint les propos de l'auteur du livre de ...



L'emplacement de la Synagogue de Nazareth, selon la tradition

Jonas, quelques centaines d'années auparavant. Jonas a aussi critiqué le chauvinisme et la théologie bornée de son époque. (Voir Ateek, 2008 p.67-77).

De plus, Jésus a donné une signification personnelle et globale au texte d'Isaïe. Il a expliqué que les propos d'Isaïe étaient en train de s'accomplir par sa propre venue. Un tel commentaire, sur un texte très clairement messianique, évoquant l'accomplissement attendu de la venue du messie, ne semble pas avoir été du goût des fidèles dans la synagogue. Pour cette auditoire juive, ce que laissait entendre Jésus ressemblait à un blasphème, d'autant que ce message sortait des lèvres d'un jeune homme de la région, dont la famille, ordinaire et sans ambition, résidait dans le village depuis longtemps.

En outre, le message pris dans son ensemble laissait de côté la spécificité du peuple juif. En effet, Jésus élaborait une nouvelle doctrine de Dieu et du peuple de Dieu, qui choquait les religieux plus âgés de Nazareth. Elle les déstabilisait, et remettait en cause leurs croyances de toujours.

Le message de Jésus continue d'être aussi révolutionnaire aujourd'hui qu'il l'était alors. C'est un message pour tous ceux qui sont pauvres et opprimés, prisonniers et captifs, ainsi que malades ou aveugles. En mentionnant « l'année de la faveur de Dieu », Jésus faisait référence à l'année jubilaire, où justice était rendue, où la terre était restituée à tous ceux qui, pour des raisons économiques ou politiques, se l'étaient vu confisquée par des propriétaires riches et puissants. Jésus présentait la vision de Dieu d'une société où la pauvreté est combattue par de justes structures économiques, où les captifs et les prisonniers sont libérés de façon à jouir de l'amour et de l'attention de leurs familles. En fait, il parlait de l'aube d'un nouvel âge messianique où les aveugles recouvreront la vue, et où les malades trouveront bien être et guérison (ce que Jésus lui-même a mis en pratique), Jésus parlait du rétablissement de la justice, et de la libération pour tous les opprimés du pays. Tel fut, dans son ensemble, le message révolutionnaire de Jésus, délivré dans la synagogue de Nazareth.

Si nous considérons aujourd'hui la situation des Arabes israéliens

le message de Jésus se révèle d'une pertinence renouvelée. Son témoignage de justice et de libération nous aide à mettre l'accent sur les inégalités et les discriminations qui apparaissent dans la société. En même temps, nous devons prendre en considération les obstacles qui se dressent sur le chemin de l'obtention d'une paix juste, dans le domaine politique.

En 1948, environ 150 000 Palestiniens restèrent dans cette partie de la Palestine qui devint l'Etat d'Israël. Aujourd'hui, ils sont 1.300.000, totalisant un cinquième de la population du pays et, d'ici quelques années, ils en représenteront le quart. en Galilée et, bien sûr, l'Etat Israélien, De 1948 à 1967, les Israéliens arabes furent complètement coupés du monde arabe ; aussi la paix entre Israël, les Palestiniens et le monde arabe est vitale pour eux. Mais ce qui est encore plus important, c'est que cette minorité, relativement importante, n'a pas été en mesure de se façonner un avenir dans sa propre maison, à l'intérieur de l'Etat d'Israël, de façon à donner aux générations futures des raisons d'espérer

Il y a de sérieuses incertitudes économiques endémiques à l'intérieur de l'Etat d'Israël. Sur le plan économique, les municipalités arabes israéliennes, Druzes compris, affrontent des temps difficiles. Les ressources municipales, que leur accorde le gouvernement, ne sont pas les mêmes que celles reçues du côté juif. Il en est de même pour les écoles arabes, et pour les autres services. La proportion de chômeurs, chez les Arabes israéliens est aussi plus élevée, par rapport à celle de la communauté juive. Les Arabes israéliens ont un fort pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

De plus, depuis le début du processus de paix, l'intérêt du gouvernement israélien s'est porté sur les négociations de paix avec les Palestiniens. Ces négociations n'ont représenté aucun bénéfice pour les Arabes israéliens (les Palestiniens ...

vivant à l'intérieur d'Israël). Elles leur sont restées étrangères. Ils ont poursuivi leur vie, et leur combat pour une citoyenneté égale à celles de leurs homologues Juifs israéliens ; leur combat contre la discrimination gouvernementale.

L'élection, en 2009, du nouveau gouvernement, avec Netanyahu comme premier ministre, a révélé des orientations inquiétantes dans la société israélienne. En fait, ces dernières sont plus redoutables et fondamentales que les problèmes économiques et financiers auxquels se heurtent les Arabes israéliens. Le gouvernement israélien ressent l'existence même, et la présence de la population des Arabes Israéliens comme une menace pour l'Etat. Le gouvernement Netanyahu s'efforce de ne plus faire aucune distinction entre les Arabes israéliens et leurs frères et sœurs palestiniens des Territoires occupés. Dans leur ensemble, ils semblent constituer une menace sur Israël, et ils doivent tous être encouragés à partir. En fait, pour Israël et son gouvernement, les Arabes israéliens qui ont la citoyenneté israélienne sont perçus comme une menace encore plus forte que les Palestiniens de Cisjordanie, de Jérusalem et de la Bande de Gaza qu'Israël a littéralement isolés derrière le mur de séparation pour ne plus y penser. Maintenant, ce sont ces citoyens israéliens qui constituent le problème, et donc ce sont eux qui doivent être éliminés.

Le racisme guette à la porte, et Israël se trouve face à des choix rudes et difficiles. Soit il étend à tous ses citoyens des droits égaux, soit il court le risque de voir qualifier de farce sa démocratie (« la seule démocratie du Moyen Orient »). Si le gouvernement d'Israël persévère dans sa politique actuelle de discrimination envers ses propres citoyens, et d'élimination des Palestiniens dans les Territoires occupés, c'est encore plus rapidement que davantage de gens dans le monde percevront ce qu'est vraiment Israël : un Etat d'Apartheid et de ségrégation.

Au lieu de programmer un avenir permettant de vivre dans un voisinage pacifique avec les Arabes, dans un Etat palestinien, les sionistes ont planifié un avenir qui les nie, fait d'intrigues à leur rencontre. Même avant le début de la première guerre mondiale, certains redoutaient que les conséquences du programme sioniste, n'aboutissent à «dormir sur des volcans» (Amy Dockser, «Jérusalem en 1913», p.86).

En effet, des voix se sont élevées parmi les Juifs palestiniens qui adhéraient à un sionisme culturel et non politique – un sionisme pouvant coexister avec les Palestiniens autochtones, en partageant la terre avec eux. L'un d'eux fut Martin Buber qui émigra d'Allemagne vers la Palestine, en 1938. Pour Buber, «l'établissement des Juifs ne devait déposséder aucun paysan arabe ; l'immigration juive ne devait pas entraîner l'altération du statut politique des habitants actuels et devait entraîner l'amélioration de leur situation économique.» (Cité par Ellis 1987, p.104) Le rêve de Buber, pour la communauté juive en Palestine, consistait à vivre en paix avec les Palestiniens, et à travailler avec eux pour mettre le pays en valeur. Les dirigeants sionistes ne se sont pas intéressés à une telle coexistence. Ils voulaient la terre sans ses habitants autochtones.

La même politique sioniste radicale est mise actuellement en oeuvre par le gouvernement israélien. Les dirigeants israéliens vivent encore dans l'illusion que, s'ils réussissent à dépouiller les Palestiniens du plus de terre possible, et à se débarrasser du plus grand nombre possible d'entre eux, y compris les Arabes israéliens, ils pourront obtenir la paix et la tranquillité auxquelles ils aspirent. Il convient de se souvenir des paroles de Chaim Weizmann, premier président de l'Etat d'Israël (1949-1952), qui a dit : «Je suis sûr que le monde jugera l'Etat juif à sa façon de traiter les Arabes (Palestiniens).» (Carter, «Palestine : Peace, Not Apartheid » 2006, p.34)

Ce message de paix, entendu alors à

Nazareth, sonne vrai encore de nos jours. Il signifie essentiellement : aborder le problème de la pauvreté, relâcher tous les prisonniers et captifs politiques, offrir des soins de santé à tous ceux qui en ont désespérément besoin, et rendre justice et liberté à tous ceux qui sont opprimés.

Le 21^{ème} siècle peut apporter la paix à notre région, mais seulement si le gouvernement d'Israël considère ses citoyens Arabes palestiniens israéliens non pas comme une menace à éliminer, mais comme un atout précieux pour l'aider à réaliser la paix désirée avec tous les Palestiniens. Au lieu de les considérer comme un fardeau, ils pourraient les voir comme un pont vers la paix. Dans son aveuglement xénophobe, son avidité pour la terre et son mépris pour les Arabes et les Palestiniens, le gouvernement d'Israël a manqué de nombreuses occasions en or pour une véritable paix avec ses propres citoyens, comme avec ses voisins. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de partenariat et non d'aliénation, de coopération et non de séparation, de libération et non de domination. Voilà notre seul avenir.

Post-scriptum : Pourtant, il semble que nous « dormions sur des volcans ». Nous devons trouver une solution durable à ce conflit. Je ne crois pas que les dirigeants israéliens et palestiniens soient capables de trouver la solution convenable, ni de signer la paix nécessaire. L'aide doit venir de l'extérieur – de l'autorité des Nations Unies, où Amérique et Union européenne se doivent de jouer un rôle majeur et efficace. Il faut le faire avant que les volcans endormis n'entrent en éruption et nous enterrent sous leurs cendres.

~ Rév. Naim Ateek est le directeur de Sabîl, à Jérusalem

ACTIVITES DU CENTRE SABEL DE NAZARETH



« Programme enfants » – Réunions mensuelles. Jour de l'ascension 23 mai 2009. Travaux manuels des enfants.



« Programme adolescents et jeunes adultes ». Réunions hebdomadaires – Etudes bibliques. Travail volontaire, randonnées et voyages.



« Construire la Communauté ». Sabîl organise divers programmes pour la communauté locale : programmes de vacances, représentations théâtrales, services religieux, etc. Rencontres de foyers sur l'éducation religieuse des enfants.



Vue partielle des spectateurs lors de la représentation de « Dieu de Lumière » de Jubran K. Jubran, réalisée par Nabil AZaar, Nibal Malshe et Yosef Makhoul.



« Programme familles », visite de Jaffa le 24 mai, visite de la vieille ville, messe avec la communauté, rencontre avec Mr Fakhry Jedai.

Traduction R. Besançon-Matil



« Réunions mensuelles de femmes » – Voyages, et visites de diverses communautés du nord. Voyage avec toute la communauté de Sabîl-Jérusalem à Akka (Acre), le 17 juillet.

ETRANGERS DANS LEUR PROPRE PAYS

par Mme Haneen Zoabi

Traduction O. Gros



La Knesset Israélienne a terminé sa session d'été avec le gouvernement actuel. Au niveau interne, deux éléments majeurs ont caractérisé cette session : d'abord la Knesset a adopté des mesures plus hostiles à l'égard des Arabes ; ensuite ces mesures ont reçu la forme de lois fondamentales qui demeureront, même si le gouvernement change. Quant au conflit arabo-israélien, les cinq derniers mois ont démontré que le gouvernement Netanyahu croit pouvoir imposer une nouvelle situation de fait sur le terrain, bien plus que les précédents gouvernements qui, dans une certaine mesure, avaient essayé de parvenir à quelques points d'accord et d'entente avec la population palestinienne.

On peut donc dire que le gouvernement israélien adopte deux approches envers les Palestiniens : en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est, Israël rompt les accords antérieurs avec les Palestiniens. En Israël, l'Etat crée de nouvelles lois qui transforment les mesures officielles et hostiles, prises contre les citoyens arabes d'Israël en lois officielles qui compromettent leurs accès aux processus démocratiques, et à leurs droits.

Le danger Lieberman (ministre israélien des affaires étrangères d'extrême droite) va bien au-delà de son parti. L'administration Netanyahu se montre prête à

Accepter, et à adopter l'hostilité de Lieberman envers les arabes, et son refus d'une présence arabe dans le pays. Le gouvernement actuel a apporté son soutien à l'élaboration des lois Lieberman en un temps record. Cependant, le danger de ce gouvernement ne se limite pas à ses mesures seulement ; le vrai danger tient à son aptitude à transformer les dispositions particulières de ce gouvernement en lois qui détermineront la légitimité politique des futurs gouvernements. La politique du gouvernement actuel peut s'évaluer d'après la vitesse avec laquelle ces lois sont votées. Un record en quatre mois, quand on considère leur gravité et leur impact sur les citoyens arabes du pays.

Ces nouvelles mesures créent un climat politique où le racisme envers les arabes découle d'une « nécessité de sécurité » qui prévaut, en cas de besoin, sur l'application ordinaire de la loi israélienne. En appuyant des mesures extrêmes si rapidement, dans la vie de l'administration, Netanyahu a affiché une identité pour son gouvernement, comme pour le système judiciaire israélien. C'est une identité idéologique (ce ne sont pas de simples lois ou mesures promulguées sous le couvert de la « nécessité »), comme c'est le cas avec toute loi qui viole les valeurs de la démocratie et qui restreint le champ de la liberté politique.

La confiscation des terres est une guerre contre la présence arabe.

La terre est la question-clé du conflit entre Israël et sa population arabe. En contrôlant la terre, Israël peut rompre l'équilibre entre les diverses populations, étouffer leur développement économique, et limiter le développement des municipalités. Actuellement, quatre indices révèlent bien la très efficace tactique employée par Israël pour confisquer la terre arabe.

D'abord, les amendements à la loi nommée « Administration de la Terre d'Israël » permettront le transfert de propriétés de l'Etat à des individus. Cela comprend les terres qui sont actuellement sous le contrôle du Conservatoire des Propriétés des Absents, c'est-à-dire les propriétés des réfugiés palestiniens.

Deuxièmement, depuis deux ans, l' « Administration de la Terre d'Israël » a vendu des propriétés appartenant à des réfugiés à l' « Autorité de Développement », en claire violation du droit international qui interdit le transfert ou la vente de propriétés appartenant à des réfugiés.

Troisièmement, il y a un large processus d'échanges de terres entre l' « Administration de la Terre Israël » (ILA) et le « Fonds National d'Israël » (INF), organisation sioniste qui possède 13% des terres dont les arabes étaient propriétaires mais qui furent confisquées par l'Etat dont la constitution stipule que les terres sous son contrôle ne doivent pas servir aux intérêts arabes, mais être utilisée dans l'intérêt public, (c'est-à-dire, uniquement juif). Dans ces échanges, l'ILA doit transférer des terres détenues par des arabes dans le Néguev et en Galilée (environ 70 000 dounams) [Ndt soit 7 000 hectares] à l'INF en compensation des terres qu'ailleurs l'INF souhaite vendre.

Quatrièmement, les déclarations racistes du ministre du Logement et de la Construction, Ariel Atias, annoncent les intentions d'Israël et les prochaines mesures. Atias a fait récemment plusieurs déclarations selon lesquelles les arabes devraient vivre dans leurs propres cantons, et être séparés des juifs. Ces déclarations indiquent les réelles intentions israéliennes, au-delà du projet de bâtir la colonie Hareesh, sur les terres du Triangle de Wadi Arah, et de construire une ville pour des juifs religieux sur des terres de Galilée, près de la ville de Nazareth.

Les amendements à la loi territoriale constituent la législation la plus dangereuse depuis l'établissement de l'Etat d'Israël. Les promulguer correspond à un vol. Le danger réside dans l'abolition de bases légales pour toute demande, actuelle ou future, en vue de récupérer des terres de la population palestinienne, et du retour des réfugiés sur leurs terres. Ainsi, peut-on y voir comme une tentative pour liquider les propriétés du peuple palestinien, en claire violation des lois humanitaires internationales, et des lois relatives aux situations de guerre. La loi internationale stipule très clairement que le transfert des biens des réfugiés à l'Etat ou à une tierce personne est illégitime parce que les terres ont été sous le contrôle de l'Etat du fait d'une situation de guerre. De plus, une telle initiative serait la violation des promesses explicites d'Israël de ne pas toucher aux terres des réfugiés jusqu'à ce qu'un accord politique soit trouvé avec les palestiniens, selon le droit international.

Les modifications de la loi territoriale vont aussi à l'encontre de « l'esprit » politique qui prévaut actuellement entre les pays colonisateurs et les populations autochtones, alors que des pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande sont en train de modifier constitutions et lois afin de redistribuer la terre entre la population blanche et les

autochtones dans le cadre d'une démarche de justice équitable.

La loi permettra aussi de transférer la propriété de terres confisquées à des résidents arabes, qui sont restées inutilisées pendant ces dernières années, du fait de la confiscation, et que les autorités peuvent maintenant utiliser à d'autres fins.

Lois idéologiques : commémoration de la Nakba et fidélité aux valeurs sionistes.

En dehors de la loi territoriale, les projets de loi présentés à la Knesset depuis que le gouvernement actuel a pris ses fonctions sont considérées comme des projets de loi idéologiques dont le but n'est pas de protéger le citoyen ou la sécurité de l'Etat, mais de sauvegarder l'idéologie sioniste, tout en tentant de l'imposer au Palestiniens résidant à l'intérieur des frontières de 1948, et de punir tout Palestinien qui n'adopterait pas cette idéologie. Les convictions sionistes qui constituent le cœur de cette idéologie justifient la confiscation de la terre, et l'éradication de tout indice pouvant prouver que ces terres composent la patrie des Palestiniens. Ces projets de loi ne protègent donc pas les libertés individuelles mais, au contraire, répriment des convictions politiques afin de protéger l'idéologie sioniste.

Plusieurs autres projets de loi ont été présentés au conseil des ministres :

- la loi appelée *loi Nakba* qui interdit de commémorer la Nakba comme jour de deuil.
- le *Projet de Sanctions* qui exige que chacun reconnaisse Israël comme un Etat juif et démocratique.
- le *Projet de Registre de la Population* qui exige de déclarer sa fidélité à l'Etat, au drapeau et à l'hymne national ; ce qui en fait signifie déclarer sa fidélité aux valeurs du sionisme...

comme condition pour jouir de la citoyenneté israélienne !

En plus des projets déjà mentionnés, plusieurs décisions politiques ont été prises correspondant à la logique et aux mobiles des lois précédentes :

- la décision du ministre des Transports, Yisrael Katz, d'effacer les noms des villes et villages arabes, vieux de centaines ou de milliers d'années, pour prendre les noms juifs, introduits après la création de l'Etat d'Israël.

- la décision du Ministre de la Culture, Gédéon Sa'ar, d'effacer le terme de "Nakba" des livres scolaires (le terme "Nakba" n'était mentionné que dans deux livres).

- le refus du Ministre des Infrastructures, Uzi Landau, de rencontrer MK Talab al-Sane' parce que ses idées politiques ne sont pas du goût du ministre Landau.

De plus, les Palestiniens savent la contradiction existant entre la judaïté de l'Etat et sa nature démocratique. Les citoyens palestiniens en Israël continueront donc à se battre par tous les moyens démocratiques non seulement pour le respect de leurs droits mais en faveur de l' « Etat pour ses citoyens », unique modèle politique démocratique qui puisse défier la structure constitutionnelle raciste d'un "Etat juif".

"L'Etat juif", concrètement, est un Etat fondé sur l'idéologie raciste sioniste qui fait de l'allégeance à ses principes fondamentaux la condition de la citoyenneté, et le but de sa structure légale.

Madame Haneen Zoabi est Membre de la Knesset (le parlement israélien). Elle a un diplôme (M.A.) de communication de masse et de journalisme, et un diplôme (B.A.) de psychologie et de philosophie. Féministe et activiste politique, Mme Zoabi est cofondatrice de l'Union des Femmes Progressistes, une organisation populaire de femmes d'affaires traitant de l'autonomisation politique des femmes arabes en Israël.

STATISTIQUES

- **En 1958, 156 000 arabes (restèrent) en Israël – En 2001, le nombre s'élevait à 1,2 million, 19% de la population. Les spécialistes prédisent que dans les années 2020 leur nombre s'élèvera jusqu'à 2 millions de personnes, et représentera de 21 à 24% de la population d'Israël.**
- **La proportion des musulmans va croître jusqu'à 85%, et celle des chrétiens doit diminuer jusqu'à 7% de la population arabe.**
- **La communauté arabe en Israël est très jeune, plus de 50% ont moins de 19 ans. (Les statistiques ci-dessus sont diffusées par le Bureau central des Statistiques en Israël).**
- **Selon Wikipédia, en septembre 2009, la population totale d'Israël est de 7.456.000 habitants dont 1.513.000 arabes. L'ensemble de la population comprend 75,5% de juifs, et 20,3 % d'arabes.**
- **Chez les arabes, aujourd'hui, 83% sont musulmans, (16% de la population totale), 9% sont chrétiens (2,5% de la population totale), 8% sont druzes (1,5% de la population totale).**

Le Chemin de croix contemporain, un Ministère de Sabîl.

Si vous êtes en train d'organiser le voyage d'un groupe pour visiter Jérusalem, contactez nous à « Sabîl » pour emmener votre groupe sur le « Chemin de Croix Contemporain », avec l'un des pasteurs de Sabîl, à la disposition de pèlerins qui recherchent non seulement une connaissance historique mais qui veulent s'informer de la réalité actuelle de l'expérience palestinienne. Organisez, pendant les derniers jours de votre visite, deux ou trois heures pour réunir foi, politique, et spiritualité dans votre pèlerinage.

Le Chemin de Croix Contemporain est un itinéraire, mais c'est aussi un acte d'adoration. Notre espoir est que vous profitiez de cette occasion de nous écouter, de marcher et de prier avec nous qui recherchons une paix juste, fondée sur une compréhension mutuelle et durable

Prenez contact avec nous : world@sabeel.org



« L'hébraïsation des panneaux de signalisation routière présage que 'Jérusalem' pourrait être remplacé en arabe et en anglais par sa translittération en langue hébraïque 'Yerushalayim' ». »

LE JEU DES NOMS

Par Jonathan Cook

Traduction B. Messerschmidt

Depuis les dernières élections législatives en Israël, au début de cette année, les membres du cabinet ministériel du gouvernement de droite de Benjamin Netanyahu se sont démenés pour apparaître plus fermes les uns que les autres à

l'égard de la minorité palestinienne du pays .

Arrivent nettement en tête de cette campagne Avigdor Lieberman et les députés du parti ouvertement raciste de Beiteinu, la troisième plus grande composante de la Knesset. Conformément au slogan de leur campagne : ' »Pas de citoyenneté sans loyauté », ils ont introduit une série de mesures visant à affaiblir la position des 1.3 million de citoyens palestiniens.

La proposition la plus controversée fut d'entériner une mesure que l'historien israélien Ilan Pappé taxe de 'memoricide' , (Ndt. 'qui tue la mémoire'), en menaçant d'emprisonnement toute personne commémorant la Nakba (ou « catastrophe »), mot employé pour désigner la ruine des Palestiniens, lors de la guerre de 1948.

Le projet de loi a été ultérieurement adopté sous une forme amendée. Ainsi, toute

qui constitue une menace surtout pour les quatre écoles binationales du pays qui s'obstinent seules à faire connaître à leurs élèves juifs et arabes la version des événements de chacune des deux parties.

Deux autres projet de loi d'Ysrael Beiteinu – rejetés finalement par une Commission ministérielle de Surveillance – devaient imposer à toute école l'étude du sionisme, et auraient soumis l'obtention de la citoyenneté israélienne à un serment de loyauté à l'Etat d'Israël en tant qu'Etat juif. On s'attend à ce que ces deux dispositions refassent surface comme propositions de députés individuels, pendant la présente session de la Knesset.

Le mois dernier, Lieberman ouvrit un autre front contre la minorité palestinienne en prenant, en tant que ministre des Affaires étrangères, un décret excluant toute personne n'ayant pas fait son service militaire des programmes de formation des futurs diplomates. Cette mesure a visé évidemment les citoyens palestiniens qui en sont actuellement exempts.

Le ministère des Affaires étrangères n'emploie actuellement que 11 non-juifs ; donc une toute petite fraction de l'effectif total ; pourtant la loi exige d'augmenter la proportion des citoyens palestiniens dans son personnel. La mesure de Lieberman devrait avoir pour résultat une sous-représentation (des Palestiniens) encore plus grande dans ce ministère. Et Lieberman n'est pas le seul à inventer de nouvelles mesures visant à marginaliser davantage la minorité palestinienne.

Au mois de juillet, le ministre du Logement, Ariel Atias du parti Shass, se prononça pour une stricte ségrégation entre citoyens juifs et arabes, en publiant de nouveaux

projets pour judaïser – c'est-à-dire, rendre plus juifs – les territoires traditionnellement arabes d'Israël. Il a dévoilé un projet de renforcer la colonisation en faisant venir des milliers de Juifs ultra-orthodoxes dans la région de *Wadi Arah* afin, selon lui, d'empêcher « *la main mise arabe* » sur le Nord d'Israël.

Pour ne pas se laisser dépasser, le ministre de l'Education, Gédéon Saar, du parti Likoud de Netanyahu, a pris deux initiatives dans le même mois. D'abord, que le terme « Nakba » soit supprimé d'un nouveau livre scolaire destiné aux enfants arabes, publié sous l'autorité ,plus libérale, du prédécesseur de Saar, Yuli Tamir. Deuxièmement, que tous les écoliers étudient Ha-Tikva, l'hymne national. Le ministère a distribué aux établissements le matériel pour les aider à mettre en œuvre ce programme.

Dans la plupart des pays la dernière mesure peut ne pas sembler insolite. Mais, en Israël, les paroles de l'hymne national sont tirées d'un poème sioniste, et constituent depuis des décennies une véritable plaie ouverte pour les Palestiniens. Le texte parle de comment « l'âme d'un Juif languit » de retourner à Sion, et fait allusion à « l'espoir depuis deux mille ans de devenir une nation libre dans notre pays » ; autant de sentiments qui excluent la minorité palestinienne.

La commission appelée "The Higher Follow-up Committee" (Ndt. Commission suprême d'Appel), organisme politique national représentant les citoyens palestiniens d'Israël, s'est vigoureusement opposée à l'utilisation de ces matériels en écrivant à Saar que cette initiative « ne servirait qu'à aliéner davantage les élèves et professeurs arabes ».

Selon les chiffres publiés par le ministère de l'Education en juillet, 32 % des élèves arabes ont

>> Bien que les panneaux de signalisation sur les routes principales en Israël, à Jérusalem de l'Est et dans certaines parties de Cisjordanie, continuent de porter les noms de lieux dans les trois langues, les noms anglais et arabes seraient des translittérations directes de leurs noms hébreux.

réussi à l'examen équivalent du baccalauréat, l'année dernière, contre 60 % des élèves juifs. Ce taux de réussite représente une chute dramatique par rapport au 50,7 % de 2006.

Page 11 - NUMERO 54 - AUTOMNE 2009

Encore, un autre ministre, Ian Katz, responsable des Transports et également membre du Likoud, s'est démené pour défendre sa place de champion de chauvinisme auprès du Premier Ministre, en ordonnant « la standardisation » de tous les panneaux de signalisation routière, comportant seulement des noms de lieu (Ndt. toponymes) en hébreu. C'est à l'évidence une tentative d'effacer toute trace arabe en Terre sainte.

Bien que les panneaux de signalisation sur les routes principales en Israël, à Jérusalem de l'Est et dans certaines parties de Cisjordanie, continuent de porter les noms de lieux dans les trois langues, les noms en anglais et arabes deviendraient des translittérations directes de leurs noms en hébreu.

Selon ce projet, l'identité arabe de villes arabes importantes serait obscurcie : Jérusalem, en arabe « Al-Quds », serait hébraïsée en « Yerushalayim ». Nazareth, « Al-Nasra » en arabe, lieu d'enfance de Jésus, serait « Natzar », et Jaffa, le port qui a donné leur nom aux oranges palestiniennes, serait « Yafo ».

Les Palestiniens d'Israël et de Jérusalem ont réagi avec consternation à une politique qu'ils estiment destinée à les rendre toujours moins visibles. Ahmed Tibi, député palestinien au parlement israélien, a dit : « Monsieur Katz se trompe s'il pense qu'en changeant quelques mots on peut effacer l'existence du peuple arabe ou son lien à Israël ».

Le ministère des Transports n'a pas fait grand chose pour cacher les motifs politiques sous-jacents à l'hébraïsation des panneaux routiers. En annonçant sa démarche, Katz s'est opposé à l'utilisation par les Palestiniens de noms de villages datant d'avant la

création de l'Etat d'Israël en 1948. « Je n'admets pas leur présence sur nos panneaux », dit-il. « Le

gouvernement, et surtout le ministre que je suis, ne permettront à personne de changer Jérusalem en Al-Quds ».

D'autres fonctionnaires israéliens ont édulcoré la portée politique de la décision. Yeshaayahu Ronen, porte-parole du département des Transports, a dit : « L'absence d'orthographe uniforme sur les panneaux de signalisation est un problème pour ceux qui parlent des langues étrangères, qu'ils soient des citoyens ou des touristes ». - « Absurde », répond Tareq Shehadeh, chef de l'Association culturelle et touristique de Nazareth. « Le ministère croit-il vraiment qu'il aiderait les touristes en changeant Nazareth, un des endroits les plus connus au monde, en Natzar, nom que ne connaissent que les Israéliens ? »

Meron Benveniste, ancien adjoint au maire de Jérusalem, a déclaré qu'Israël avait commencé à toucher à l'arabe, sur les panneaux à Jérusalem-Est dès son occupation de la ville, en 1967, en créant un mot nouveau « Urshalim », supposé être la forme arabe du nom hébreu de Jérusalem « Yerushalayim ».

« Je fus de ceux qui sont intervenus à l'époque, afin d'inclure également sur les panneaux le nom « Al-Quds », après « Urshalim », séparé de celui-ci par un trait d'union. Mais avec le temps « Al-Quds » fut délaissé et mis entre parenthèses ; aujourd'hui il n'est plus du tout inscrit sur les nouveaux panneaux.

Il a ajouté que le projet de Katz pousserait cette évolution encore plus loin en exigeant non seulement la suppression de l'équivalent arabe du nom hébreu pour Jérusalem, mais également la réplique de l'orthographe

hébraïque. « C'est, dit-il, du pur chauvinisme, et une insulte ».

Les plans du ministère des Transports pour la Cisjordanie sont moins clairs. Dans sa déclaration, Katz dit que dans les parties des Territoires sous contrôle des Palestiniens, on serait libre d'utiliser les noms de lieux arabes. Mais il a laissé comprendre que les 60 % de la Cisjordanie sous contrôle militaire israélien seraient également hébraïsés. Le résultat en serait, par exemple, que les Palestiniens traversant la Cisjordanie pour arriver à la ville palestinienne de Nablus (Naplouse) devraient chercher le nom hébreu de « Shechem », écrit en arabe !

La minorité palestinienne d'Israël, à savoir 20 % de la population, a été obligée de se battre devant les tribunaux pour obtenir la présence de l'arabe sur les panneaux routiers, même si l'arabe est une langue officielle. Nombre de panneaux, le long des routes nationales, ne comportaient que des noms en hébreu et en anglais, avant que les tribunaux n'insistent, en 1999, pour que l'arabe y figure. Trois ans plus tard, les tribunaux ordonnèrent aussi que l'arabe soit inclus sur les panneaux dans les villes où résident un nombre important d'arabes.

Mais alors que le climat politique en Israël connaît un glissement vers la droite, un contrecoup s'est produit y compris une tentative non retenue du législateur, l'année dernière, de mettre fin au statut de langue officielle pour l'arabe

La domination actuelle de la droite à la Knesset semble refléter l'opinion juive israélienne. Le sondage annuel le plus important sur l'attitude des Israéliens, appelé « Indices de démocratie », a révélé, pour l'année en cours, que 53 % de la population israélienne sont en faveur de l'encouragement

LE « VILLAGE DE NAZARETH »

Gosayna Karam

Traduction A.L. Bandelier



Nazareth...

Un endroit qui n'est ni un village ni une ville. Il n'a pas l'intimité d'un village, ni la dimension d'une ville. Un endroit, juste un endroit qui a perdu sa relation avec les champs, avec les tombes, avec l'odeur de la terre et qui a aussi perdu sa relation avec les clubs, les cinémas et les parcs urbains...

Pour Nazareth, de façon étrange, il semble que des années d'abandon et d'absence d'investissement ont plus fait pour tuer l'esprit de la capitale de la Galilée que des années d'effusion de sang et de présence militaire à Naplouse et à Ramallah. C'est une étrange sorte d'abattement qui vous saisit. En visitant Bethléem sous couvre-feu, Naplouse assiégée par les colonies, ou Qalqilia encerclée par le mur, on sent que les gens savent au moins pour quoi ils luttent, pour une perspective d'avenir aussi éloignée qu'elle puisse être.

Parfois, c'est comme si Nazareth avait oublié la façon de rêver.

Isabelle Humphries, La catastrophe en mémoire (éd. Nur Masalha), 2005, page 156

Le « Village de Nazareth » a commencé dans les rêves du Dr Nakhle Bishara, actuel trésorier du Comité directeur de l'association. Après bien des années, avec le soutien du personnel et de bénévoles, le Village a pris vie. Basé sur une sérieuse étude du Nouveau

Testament et sur les plus récentes recherches archéologiques, le « Village de Nazareth » fait vivre une ferme et un village de Galilée, recréant le Nazareth d'il y a 2 000 ans.

Organisation œcuménique, les visiteurs venus du monde entier y font connaissance avec l'hospitalité du 1^{er} siècle. Après avoir franchi une embrasure de porte en pierre pour pénétrer dans le sombre intérieur, ils . . .

sentent, comme alors, l'odeur de la fumée des lampes à huile.

L'intérêt des visites guidées (proposées en neuf langues différentes) est de présenter paraboles et enseignement de Jésus dans le contexte même dans lequel ils furent délivrés. La visite commence dans le Centre des Visiteurs qui comporte quatre salles avec

des panneaux d'affichage fournissant des informations et des données historiques sur les diverses époques du passé de Nazareth. Le site du « Village de Nazareth » est une vraie reconstitution à l'identique du Nazareth du premier siècle, basée sur les recherches actuelles, avec un moulin à huile, un pressoir à vin, et une synagogue. Il est installé sur les terres mêmes qui étaient cultivées par les villageois de Nazareth au temps de Jésus. Des moutons, des chèvres, et des ânes flânent aux alentours. La restauration du site de la ferme, et la reconstruction du Village ont été réalisées en utilisant les techniques et les méthodes de construction du premier siècle. Les terrasses avoisinantes datant de l'ancienne période romaine sont couvertes de plantes qui poussaient dans la Galilée ancienne : olives, amandes, figes, caroubes, vigne, blé ou orge.

Les visiteurs du « Village de Nazareth » le découvrent, comme un habitant de l'époque, en suivant les chemins pierreux qui gravissent la colline. Des villageois, habillés en costumes du premier siècle, raniment la vie culturelle et commerçante du village. Chacun des villageois joue le rôle d'un personnage de cette époque, comme par exemple le fermier, le tisserand ou le charpentier, et accueillent les visiteurs pour un circuit dans le site du village et de la ferme environnante. Les guides du village font revivre en direct les enseignements et les activités de Jésus.

Des repas bibliques sont confectionnés à la demande. De la nourriture qui aurait pu être cultivée

dans une ferme galiléenne du premier siècle est servie avec des herbes fraîches, et avec le délicieux pain plat, à des groupes de dix personnes au moins. Un splendide espace de restauration en pierre, avec des arcades, constitue un cadre très particulier pour l'expérience unique d'un dîner au Moyen-Orient.

Le « Village de Nazareth » vise à « créer une présentation vivante de la vie, de l'époque et des enseignements de Jésus de Nazareth, pour tous les peuples du monde ». Avec cette visite guidée, les visiteurs acquièrent une meilleure compréhension de la Palestine du premier siècle.

Le « Village de Nazareth » offre 6 programmes différents pour les élèves de la région, d'âges variés, avec leurs professeurs. De plus, nous accueillons des élèves,

et les encourageons à venir comme bénévoles, pendant leurs vacances, pour s'habiller comme des villageois et, de la sorte, prendre part à l'expérience du « Village de Nazareth ».

Pour obtenir plus d'informations sur le « Village de Nazareth », veuillez s'il vous plait consulter notre site

Internet :

www.nazarethvillage.com

***Gosayna Karam** est la directrice du Village de Nazareth. Elle et son mari, Habib, sont des membres actifs du programme de Sabîl, avec les jeunes couples à Nazareth.*



Village arabe de Jish en Haute Galilée

La situation politique, légale, socio-économique des citoyens palestiniens d'Israël en 2009.

Par Jafar Farah

Traduction F.Lucas

Alors que la communauté internationale a les yeux tournés vers deux niveaux du conflit du Moyen-Orient – le conflit externe entre Israël et les Etats arabes et le conflit quasi externe entre Israël et les Palestiniens sous occupation, en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem Est – un troisième niveau existe qui pourrait bien compliquer grandement le conflit du Moyen-Orient. La minorité arabe, les Palestiniens qui sont restés à l'intérieur des frontières de l'Etat d'Israël, après 1948, représentent 1,4 million de citoyens d'Israël. Un affrontement interne entre la

majorité juive et la minorité arabe palestinienne, comme on l'a vu lors des violences à Acre en octobre 2008, est le reflet d'une phase nouvelle de ces tensions internes.

Tous ces différents niveaux du conflit dans la région du Moyen-Orient sont susceptibles d'influer directement les uns sur les autres. La tension interne et l'instabilité à l'intérieur d'Israël pourrait faire échouer le processus de paix, et compromettre la stabilité de la région. Il faut donc assurer la paix, au niveau de la base, entre les communautés juive et arabe

à l'intérieur d'Israël, pour assurer les bases d'une paix plus étendue et durable. En tant que citoyens d'Israël et membres de la grande nation palestinienne, les citoyens arabes d'Israël occupent une position particulière pour contribuer à une solution juste du conflit qui oppose Israël aux Palestiniens et à l'ensemble du monde arabe. ; solution durable, fondée sur les Droits de l'homme,

Cependant, les tensions internes et l'instabilité entre les deux communautés, à la base, à l'intérieur des frontières d'Israël créent un précédent dangereux

pour les relations entre Israël et les Palestiniens des Territoires occupés, avec des incidences négatives sur le processus de paix dans son ensemble, et des conséquences ensuite au plan de la stabilité de la région. Une coexistence pacifique au sein du pays est essentielle à l'établissement de bases solides pour une paix plus étendue à la fois au plan vertical, entre Israël et les Palestiniens des Territoires occupés, et horizontalement entre Israël et les États voisins.

Les discriminations économiques, légales et politiques à l'encontre de la communauté arabe ont été bien avérées par la société civile et le gouvernement israélien lui-même. Le rapport de la *Commission Or*, publié en 2003, passe en revue les événements d'octobre 2000 au cours desquels 13 citoyens arabes ont été tués au cours de manifestations, et fournit un exposé détaillé des discriminations à l'encontre de la communauté arabe aux plans socio-économique et légal. La définition d'Israël comme *État Juif* implique de graves conséquences au sujet du statut politique et légal de la minorité arabe, en tant que citoyens vraiment égaux de l'État. Par exemple, la loi et la politique relatives au droit au retour, et à la répartition des terres, ont pour fondement une approche ethniquement préférentielle à l'égard des juifs. En 2007, on a relevé que 53% des familles pauvres d'Israël sont arabes, et que sur les 40 villes d'Israël au taux de chômage le plus élevé, 36 sont des villes arabes.

Au cours des années, les allocations publiques pour les besoins des Juifs et des Arabes ont été réparties de façon très inégale, créant pour les citoyens arabes d'Israël des obstacles considérables à leur développement économique. La communauté arabe s'est vue attribuer seulement 7,6% du budget de développement de l'État, ce qui correspond à une prise en compte tout à fait sous dimensionnée des besoins et des attentes de la communauté.

Le soutien israélien à des lois visant directement ou indirectement les

citoyens palestiniens d'Israël s'est accru depuis qu'un gouvernement d'extrême droite a été constitué à la suite des élections de février 2009. Les questions abordées ci-après sont des sujets d'inquiétude pour les citoyens arabes, et exigent une intervention immédiate de la communauté internationale.

Loi pour déclarer illégale la commémoration de la Nakba.

Le jour de la Nakba est observé par les citoyens palestiniens d'Israël qui pleurent la dispersion de centaines de milliers d'Arabes obligés de quitter leurs maisons, lors de la guerre d'indépendance d'Israël, en 1948 ; guerre connue des Arabes du nom de Nakba.

Un projet de loi déposé par de simples députés, dont l'initiative revient au député Alex Miller, du parti de Yisrael Beiteinu, propose d'interdire de faire du Jour de l'Indépendance d'Israël un jour de deuil ; ce qui concrètement rendrait illégale la commémoration de la Nakba. Les manifestations concernant la Nakba participent intégralement de l'identité et de l'histoire nationales de la minorité arabe palestinienne ; elles devraient être garanties comme un droit de la minorité, conformément aux lois internationales. En juin, le projet de loi d'interdiction des manifestations de commémoration de la Nakba a été adopté en première lecture à la Knesset. Elle rend les contrevenants passibles d'une peine de trois ans d'emprisonnement.

Cependant, du fait d'objections à la loi présentées par plusieurs ministères, elle a été ensuite amendée, ne sanctionnant pas les personnes individuelles pour la commémoration de la Nakba, mais en interdisant toute subvention à une institution normalement financée par l'État, si elle se trouve de quelque façon impliquée dans la commémoration de la Nakba. Cette loi aura un impact particulièrement sévère sur les institutions et les organisations arabes déjà sujettes à des

discriminations de la part des organismes gouvernementaux. Elles seront désormais encore plus fragilisées. De plus, l'application de cette loi va pratiquement réduire encore la fragile capacité des ONG arabes à mettre en question la nature de l'État, et son attitude discriminatoire envers la minorité arabe. En refusant aux institutions arabes leur droit culturel et historique de commémorer un événement qui a déterminé, depuis des années, l'existence de la minorité arabe, la loi sur la Nakba aggrave la négation de la légitimité de la minorité arabe en Israël. Elle lui refuse liberté d'expression et droit à la dignité humaine.

Projet de loi pour criminaliser la contestation publique du droit d'Israël à exister comme État Juif.

De plus, un projet de loi prévoit de criminaliser toute contestation publique du droit d'Israël à exister comme un État juif, en déclarant illégale la publication de tout document que l'on pourrait interpréter comme niant l'existence d'Israël en tant qu'État juif et démocratique. Le projet de loi prévoit une peine allant jusqu'à un an de prison pour toute infraction. Quarante sept membres de la Knesset ont voté en faveur de ce projet et 34 ont voté contre. Cette loi empêcherait les citoyens arabes de poursuivre leur lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations, tout en réduisant encore davantage leur liberté d'expression.

Projet de loi pour une discrimination dans l'attribution d'allocations pour les enfants.

Le Cabinet du Premier Ministre a l'intention de réduire ou de supprimer les allocations pour les familles dont le père a des enfants de plus d'une épouse. Actuellement, en soumettant les

>> Les lois israéliennes fondamentales violent déjà les droits des citoyens arabes par la définition du caractère de l'État. Alors qu'Israël se considère comme un État démocratique, et aussi comme un État juif, il continue à privilégier la citoyenneté juive à tous les niveaux en exerçant une discrimination à l'encontre des citoyens arabes déjà désavantagés

La commission législative ministérielle a rejeté, le 7 juin dernier, un projet de loi stipulant que ceux qui désirent conserver la citoyenneté israélienne devraient faire serment de leur loyauté à Israël comme État juif. Ce projet de loi était au centre de la campagne électorale de Yisrael Beiteinu, en février, et de ce fait il faut s'attendre à ce qu'il soit de nouveau proposé sous une autre forme dans un avenir proche. Le député à la Knesset du parti de Yisrael Beiteinu, David Rotem, a déclaré que le serment comprendrait un engagement de loyauté à Israël en tant qu' « *État juif, sioniste et démocratique* », à ses emblèmes et ses valeurs, et à servir Israël, soit par le service militaire, ou de toute autre façon alternative équivalente, avant de se voir délivrer une carte d'identité nationale. Le serment proposé serait exigé de tous les citoyens, bien que comportant indirectement une discrimination à l'encontre des citoyens arabes d'Israël. Il constitue une réaction à l'opposition de la communauté arabe au cours de la guerre de Gaza, au début de l'année.

Projet de loi sur la révocation de la citoyenneté.

Le ministre Eli Yishai, du parti Shass, a présenté un projet de loi qui donnerait l'autorité au ministre de révoquer la citoyenneté d'un citoyen, indépendamment de l'avis du Procureur Général. Aujourd'hui, le Procureur Général doit approuver une telle décision. Le projet de loi est présenté officiellement à la Knesset par le député David Azoulai, du parti Shass, avec la clause que la révocation de la citoyenneté d'une personne ne doit pas la laisser sans aucune citoyenneté. Ce qui signifie que le projet de loi prend en considération une personne qui ne possède aucune autre citoyenneté. Ce projet de loi

devrait simplifier l'actuel et compliqué processus de révocation de la citoyenneté, conçu à l'origine pour permettre au ministre de révoquer la citoyenneté de personnes accusées de trahir l'État. Yishai a déjà annoncé que, si le projet est adopté, il révoquerait la citoyenneté de l'ancien député à la Knesset Azmi Bishara, et de 34 autres citoyens arabes. Ces déclarations omettent de mentionner les Juifs impliqués dans des activités terroristes, tels que l'assassin de Rabin, Ygal Amir.

Citoyenneté et bénéfice du droit israélien

La loi sur la citoyenneté « temporaire » et sur le bénéfice du droit israélien a été substantiellement renouvelée depuis sa promulgation en 2003. Cette loi refuse la citoyenneté israélienne et le droit de résidence en Israël aux Palestiniens qui résident en Cisjordanie ou dans la Bande de Gaza, et qui épousent des citoyen(ne)s d'Israël. En 2005, le comité ministériel israélien pour les questions législatives a une nouvelle fois modifié la loi sur la citoyenneté et le bénéfice du droit israélien, pour limiter la citoyenneté et le droit de résidence en Israël seulement aux hommes palestiniens de plus de 35 ans et aux femmes palestiniennes de plus de 25 ans. Bien que cette loi s'applique théoriquement à tous les Israéliens, elle affecte de façon disproportionnée les citoyens arabes d'Israël. Les Arabes ont, de loin, plus de chances de se marier avec un(e) palestinien(ne) que d'autres Israéliens. De ce fait la loi a été largement considérée comme discriminatoire, et la Commission des Nations Unies pour l'Élimination de la Discrimination raciale a approuvé à l'unanimité la

allocations familiales à l'inscription des enfants dans une école, et à la vaccination contre certaines maladies, la loi pénalise les enfants bédouins, et les familles vivant dans les « villages ignorés », dans le Néguev, du fait de l'absence d'accès aux services essentiels tels que les écoles ou les soins médicaux. Une telle mesure, en dehors de son objectif de lutter contre la polygamie, serait prise au détriment des grandes familles juives et arabes. Le projet de loi pénalise en fait les enfants de ces familles.

Projet de loi sur le serment de loyauté



Un village arabe au nord d'Israël

résolution déclarant que la loi israélienne viole la loi internationale sur les droits de l'homme.

Discrimination socio-économique à l'encontre des citoyens arabes

Le gouvernement israélien continue de mettre en œuvre des politiques discriminatoires à l'encontre de ses citoyens arabes. De 1999 à ce jour, le budget ordinaire du gouvernement a alloué de façon disproportionnée des subventions à la population juive. Bien que représentant 20% de la population totale d'Israël, les municipalités arabes subissent une discrimination pour le budget de développement et pour le budget gouvernemental ordinaire, qui ne leur alloue que 3% des fonds. La part revenant aux

citoyens arabes dans le budget de développement pour l'année 2008 était de 944 millions de NIS (NdT. 1 € = 5 NIS), à peine 7,6% des 12,4 milliards de NIS du budget total de développement. Les citoyens arabes sont aussi sous-représentés dans les services gouvernementaux, avec 6% des effectifs, malgré la loi en faveur des Arabes et des femmes. Enfin, et de façon tout à fait significative, seulement 3,5% des terres en Israël restent la propriété de citoyens arabes palestiniens.

Les écarts socio-économiques entre la majorité juive et la minorité arabe en Israël sont énormes. Il y a de profondes inégalités en ressources humaines, pour l'emploi, dans l'enseignement supérieur, au niveau de la santé, et dans le gouvernement. La communauté arabe, qui constitue

20% de la population d'Israël, est représentée par à peine 11 députés arabes à la Knesset sur un total de 120 (soit, en proportion, un déficit de 11 députés). Sur plus de 50.000 employés dans les services gouvernementaux, il n'y a que 4.000 arabes.

Selon les derniers objectifs officiels du gouvernement, en 2007, l'économie devrait employer 11% de travailleurs arabes. Par exemple, sur plus de 70.000 employés dans les entreprises de haute technologie, on compte seulement 300 arabes. De même dans la recherche ; en Israël, seulement 1,5% des chercheurs sont des Arabes et moins de 1% du personnel technique dans les établissements de recherche et de développement ...

sont des Arabes. Les écarts d'investissement dans l'éducation ont entraîné des différences entre Juifs et Arabes, au plan des compétences, en Israël. Alors que l'économie israélienne a besoin de ressources humaines hautement qualifiées et formées, le manque d'accès à l'enseignement supérieur, et de programmes de formation adaptés a pour conséquence un grand pourcentage de travailleurs arabes sans qualification, employés pour de courtes périodes à des travaux de manœuvres. Le revenu individuel moyen dans la population arabe est d'environ 7700 \$ par an alors que la moyenne nationale en Israël est de 19000 \$. Par ailleurs, les femmes arabes représentent la moitié du nombre total des Arabes dans les universités d'Israël, et cependant seulement 18% de ces femmes sont employées dans l'économie israélienne.

Les villages "ignorés" d'Israël.

La moitié environ des citoyens bédouins d'Israël vivent dans 45 « villages ignorés ». Les « villages ignorés » n'ont pas droit aux services municipaux comme le raccordement au réseau électrique, aux adductions d'eau et aux services d'évacuation des déchets. La qualité des services d'éducation et de santé est faible dans ces villages, avec peu ou pas d'accès à ces services. Dans ces villages, il n'y a pas d'autorité municipale compétente pour délivrer des permis de construire. Les maisons construites dans ces villages sont de ce fait dépourvues d'autorisation et susceptibles d'être démolies par les autorités israéliennes. Les « villages ignorés » ne figurent pas sur les cartes vendues dans le commerce ; ce qui les met encore plus à l'écart de tout développement économique. D'après les données publiées par le Conseil Régional pour les « villages ignorés », pour la seule année 2009, plus de 51 maisons de Bédouins ont été démolies.

Paix, évolution du conflit et solidarité

Du fait de l'absence, côté israélien, d'une gouvernance intégrée qui ait à la fois autorité sur l'armement nucléaire et sur l'existence de millions de Palestiniens, il est important que la communauté internationale manifeste sa solidarité, et engage sa responsabilité, pour mettre fin au conflit dans la région, et pour assurer le respect des droits de l'homme. Les efforts des nationalistes et de l'extrême droite pour imposer leur vision du monde, au mépris des droits des Palestiniens et des groupes minoritaires, compliquent le conflit du Moyen-Orient provoquant des tensions et des confrontations entre les citoyens juifs et arabes de l'État. Les dirigeants d'extrême droite, au sein du gouvernement israélien actuel, sont de fait en train d'évoluer vers plus de discrimination et plus d'agression contre la minorité arabe. La réalité légale et politique israélienne ne comporte aucune protection constitutionnelle ou institutionnelle des droits des minorités. Même les droits civiques élémentaires ne sont pas garantis, en violation des normes internationales des droits de l'homme. Le droit à l'« égalité », par exemple n'est pas garanti dans les textes fondateurs israéliens, et cela a conduit à un vide juridique qui autorise des violations des droits de l'homme, comme c'est le cas avec la Loi sur la Citoyenneté, de 2003, qui met la vie de famille elle-même en péril.

La société civile et des personnalités civiles dans le monde entier ont pris le parti de soutenir les initiatives régionales, en vue de mettre fin au conflit de façon juste et pacifique, comme par exemple l'Initiative de Paix de la Ligue Arabe en 2002. Une réconciliation régionale est nécessaire pour préserver les vies, et les droits de toutes les populations qui vivent dans cette région ; les Palestiniens arabes

doivent être au cœur des efforts de construction de la paix.

En 2009 le *Centre Mossawa* a établi une « *Liste de Diligence* », à l'intention de la communauté internationale, comportant 14 points à traiter, avec quelques considérations sur la législation familiale, sur la poursuite des démolitions de maisons, et sur les encouragements au racisme. L'objectif est de permettre à la communauté internationale d'être plus en mesure de suivre de près les initiatives prises par le nouveau gouvernement d'Israël de Netanyahu-Lieberman, et les relations entre majorité et minorité à l'intérieur d'Israël au cours des 2-3 prochaines années.

Le droit fondamental israélien viole déjà les droits des citoyens arabes par sa définition du caractère de l'État. Israël se considérant à la fois comme un État démocratique et comme un État juif, il en arrive à accorder la préférence à ses citoyens juifs à tous les niveaux, tout en pratiquant la discrimination à l'encontre des citoyens arabes déjà désavantagés. Il importe que la communauté internationale prévienne toute détérioration supplémentaire de la situation légale et politique des Arabes d'Israël ; qu'elle délivre un message public et clair contre les incitations racistes, et qu'elle empêche l'accès à toute reconnaissance internationale, de dirigeants partisans de la discrimination.

Pour plus d'informations sur le Centre Mossawa et des documents sur les questions mentionnées dans cet article, voir le site : www.mossawacenter.org

(Ndt. ou : www.info-palestine.net/article.php?id_article=354 - en français !)

Jafar Farah est le directeur du Centre Mossawa, le centre de plaidoyer en faveur des Arabes d'Israël, basé à Haïfa. Précédemment, Farah a travaillé 7 ans comme journaliste à la fois en hébreu et en arabe.



Sabîl

Centre oecuménique de Théologie de la Libération

P.O.B. 49084 Jerusalem 91491 Tél: 972.2.532.7136 Fax: 972.2.532.7137 Courriel: cornerstone@sabeel.org

Sabeel-Nazareth

PO Box 50278 Nazareth 16120 Israel

Tél: 972(4)6020790

Courriel: nazareth@sabeel.org

Visitez notre site: www.sabeel.org

Correspondance générale: sabeel@sabeel.org;
Département pour le clergé: clergy@sabeel.org
Département pour la Jeunesse: youth@sabeel.org;

Programmes locaux: community@sabeel.org
Programmes internationaux: world@sabeel.org;
Relations publiques: pr@sabeel.org

Adresses courriel:

Friends of Sabeel North America (FOS-NA) (U.S. et Canada)

Canon Richard Toll
PO Box 9186, Portland, OR 97207 USA
Tél: (1)-503-653-6625 Courriel: friends@fosna.org
www.fosna.org

Canadian Friends of Sabeel (CFOS)

3 Sandstone Court
Nepean, Ontario, K2G 6N5 Canada
Courriel: cfos@ca.inter.net Site Web: www.sabeel.ca

Friends of Sabeel United Kingdom (FOS-UK)

Ms. Jennifer Oldershaw
8 Silver Street, Dursley Gloucestershire, GL11 4ND U.K.
Tél: 01453 544655 Courriel: info@friendsofsabeel.org.uk
www.friendsofsabeel.org.uk

Friends of Sabeel Ireland (FOS-IR)

9 Sycamore Road, Dublin 16 Eire
Tél: 00-353-1-295-2643 Courriel: moynandg@iol.ie

Friends of Sabeel Scandinavia (FOSS)

Rev. Marianne Kronberg
Centralvägen 21 A S - 135 51 Tyresö Sweden
Tél: +46 70 609 5010 Courriel: mkronberg1951@yahoo.se
www.sabeelskandinavien.org

Friends of Sabeel (Les Amis de Sabîl) France

Gilbert Charbonnier
gj.charbonnier@gmail.com

Friends of Sabeel The Netherlands

info@vriendenvansabeelnederland.nl
www.vriendenvansabeelnederland.nl

Friends of Sabeel Oceania

Greg Marsh (Secrétaire)
Courriel: sabeel@sabeel.org.au Site Web: www.sabeel.org.au

Friends of Sabeel Germany

Canon Ulrich Kadelbach
Tél: +49 711 857 841 Courriel: ukadelbach@web.de

DECLARATION D'OBJECTIF DE SABÎL

Sabîl est un mouvement œcuménique de base de théologie de la libération parmi les chrétiens palestiniens. S'inspirant de la vie et de l'enseignement de Jésus-Christ, cette théologie de la libération cherche à fortifier la foi des chrétiens palestiniens, à promouvoir l'unité entre eux, et à les aider à agir pour la justice et l'amour. Sabîl s'attache à développer une spiritualité basée sur la justice, la paix, la non-violence, la libération, et la réconciliation pour les diverses communautés nationales ou de foi. Le mot « Sabîl » est un mot arabe signifiant à la fois le « chemin », le « chenal » ou la « source d'eau vive ».

Sabîl s'efforce aussi de développer dans l'opinion internationale une conscience plus claire de l'identité, de la présence, et du témoignage des chrétiens palestiniens, ainsi que de tout ce qui les concerne aujourd'hui. Il encourage les personnes individuelles comme les groupes, à travers le monde, à travailler pour une paix juste, complète, et durable établie sur la vérité, et rendue possible par la prière et l'action.

*Pour plus de renseignements sur les groupes
«Amis de Sabîl» dans votre région, prière de*

*s'adresser à nos représentants internationaux ou le
Centre Sabîl, à Jérusalem.*